

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

## ANNEE 2026



Commune de  
**Hauteluce**  
*Village de Lumière*

A retourner à :

Mairie de Hauteluce

154 Rue de de la Voûte

73620 HAUTELUCE

[contact@mairie-hauteluce.fr](mailto:contact@mairie-hauteluce.fr)

**Avant le 31 décembre 2025**

**Nom de l'Association :.....**

## I. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : .....

N° SIRET : .....

N° RNA : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

### Représentant(e) légal(e)

Nom – Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

### Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom – Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Objet de l'association tel qu'indiqué dans les statuts :

.....  
.....

## II. RELATION AVEC L'ADMINISTRATION

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?  Oui  Non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  Oui  Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  Oui  Non

## III. RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....  
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales :  Oui  Non

Si oui, lesquelles?

.....  
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

## IV. MOYENS HUMAINS (au 31/12 de l'année écoulée)

Nombre de salariés ou intervenants rémunérés : .....

Nombre de bénévoles : .....

Nombre d'adhérents total : ..... dont Hauteluciens : .....

Montant de la cotisation 2025 : .....

## V. BILAN D'ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES

Vos actions 2025 : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vos projets 2026 : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notre territoire a été labellisé Flocon Vert, la commune s'est engagée à mener **une politique ambitieuse de développement durable**.

La durabilité ne se limite pas à l'écologie. Pour que le développement des territoires soit soutenable, il est essentiel de prendre en compte les aspects **sociaux-culturels, économiques, politiques et environnementaux** dans les différentes actions, projets ou événements ...

A ce titre, les partenaires de la Mairie dont les associations sont invités à développer des actions en cohérence avec cette démarche (développement économique local, durable – Social, culturel, préservation de l'environnement).

Ainsi, la collectivité souhaite connaître l'engagement de votre association sur les actions durables mises en œuvre en 2026 par votre association tenant compte de ces enjeux :

(ex : Je loue mon matériel, j'emprunte des écogobelets, pour la vaisselle je passe au durable, ...) voir fiche annexe.

.....  
.....  
.....  
.....

## VI. SUBVENTIONS

Montant et provenance des subventions obtenues en 2025 :

- De la commune : .....
- Autres : .....

**Montant de la subvention 2026 sollicitée : .....**

### Pièces à joindre impérativement à votre demande :

1. Pour toute demande :

- ✓ Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos
- ✓ Le plus récent rapport d'activités approuvé
- ✓ Le budget prévisionnel
- ✓ Un relevé d'identité bancaire au nom de l'association

2. Pour toute nouvelle demande ou en cas de changement de statuts :

- ✓ Statuts actualisés.

## VII. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), .....

représentant(e) légal(e) de l'association .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.*

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives , comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a été informée de la démarche Flocon Vert engagée par la commune de Hauteluce et envisage des actions en faveur du développement durable ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000

A Hauteluce, le ..... Qualité du signataire :.....

Les informations recueillies par la commune de Hauteluce font l'objet d'un traitement informatique aux fins du traitement de votre demande de subvention sur la base d'une mission d'intérêt public. Vos données seront conservées durant 10 ans. Nous prenons toutes les précautions propres à assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant ainsi que du droit de demander la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : [contact@mairie-hauteluce.fr](mailto:contact@mairie-hauteluce.fr) – 04.79.38.80.31 – 154 rue de la Voûte 73620 HAUTELUCE.. En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 place de Fontenoy, 75007 Paris

## Fiche Annexe : Information sur le développement durable

### Sommaire

- Intégrer le développement durable dans l'organisation de son événement
- Le lieu et la mobilité
- Le traiteur et les produits alimentaires
- Les déchets
- Favoriser le réemploi ou la réparation
- La communication
- Les labels et les normes

### Intégrer le développement durable dans l'organisation de son événement

Événement de sensibilisation, compétition sportive, festival, représentation culturelle ou simplement congrès ou rencontres, les événements ont vocation à réunir vos différents publics sur un ou plusieurs sites.

Ces événements ont notamment des **impacts sur l'environnement** : déchets, pollution liée aux déplacements, consommation d'énergie, nuisances sonores...

En tant qu'organisateur vous pouvez **intégrer le développement durable dès la conception** de l'événement afin de réduire l'impact de votre événement.

### Le lieu et la mobilité

Choisir un lieu qui réponde à vos besoins en termes de capacité d'accueil ou de contraintes techniques (sonorisation, vidéo...) bien sûr, mais aussi qui soit **accessible**.

L'accessibilité peut s'entendre **vis-à-vis des personnes en situation de handicap**, mais s'entend aussi **sur l'empreinte carbone** (en tonne équivalent CO<sub>2</sub>) générée par les visiteurs.

Il vous faut donc privilégier un lieu desservi par les transports en commun, un lieu à proximité d'une gare... Vous pouvez aussi prévoir une solution pour réduire les émissions de vos publics sur le dernier kilomètre : co-voiturage, navette...

### Bon à savoir

**La compensation carbone volontaire** permet de soutenir financièrement la réalisation d'un projet qui évite des émissions de CO<sub>2</sub> dans un autre pays du globe, par exemple un projet de reforestation ou une installation de traitement de déchets par méthanisation. L'organisation calcule ses émissions, engage un plan de réduction (c'est mieux mais pas obligatoire) et participe au financement du projet en « achetant » un tonnage de CO<sub>2</sub>.

### Les produits alimentaires

Le buffet de l'amitié ou la buvette est un classique dans les manifestations. Privilégiez des produits de saison, pourquoi pas des produits bio, issus de fournisseurs locaux (on parle de circuit court).

**Vous aussi soyez vigilant sur le gaspillage.** Vous pouvez donner les surplus qui n'ont pas été consommés en veillant au respect de la chaîne du froid et à la sécurité alimentaire.

### **Les déchets**

La concentration de personnes sur le site durant un temps donné génère inévitablement des déchets en quantité importante : consommation d'eau, gobelets plastiques, papiers, déchets alimentaires, sans compter les décors, les stands...

Évidemment, **le meilleur déchet est celui qui est évité**, mais ce n'est pas toujours aussi facile.

Il convient donc de penser à son **remplacement par des solutions plus durables**. Par exemple des gobelets réutilisables pour remplacer le plastique ou des couverts en bois ou en bambou qui ont un moindre impact sur l'environnement. Vous pouvez aussi penser au tri et à la revalorisation des déchets de votre événement, par exemple les déchets alimentaires et le marc de café peuvent devenir du compost.

### **Bon à savoir**

Aujourd'hui de nombreuses solutions techniques existent pour **éco concevoir vos stands ou encore les décors** : utilisation de bois labellisés PEFC ou FSC, utilisation de LED, réutilisation des bâches et des moquettes pour en faire des objets publicitaires ou des sacs.

Vous pouvez aussi les donner ou les revendre afin qu'ils soient réutilisés, c'est l'économie circulaire.

### **Favoriser le réemploi ou la réparation**

Certains acteurs de l'économie sociale et solidaire, comme les associations, sont très engagés dans le développement durable étant donné la nature même de leurs activités sociales, environnementales ou culturelles. Ainsi, les associations d'insertion ou de lutte contre la précarité, les recycleries ou ressourceries sont directement des bénéficiaires potentiels du fonds de réemploi, mais aussi du fonds de réparation.

Ces deux fonds sont créés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et directement financés par un pourcentage des éco-contributions collectées dans les différentes filières soumises à cette obligation.

Ainsi, le fonds de réemploi devrait être doté de plus 50 millions d'euros par an. Les filières concernées sont les filières dont la responsabilité élargie du producteur va être modifiée : informatique et équipements électriques, électroniques ménagers et professionnels, ameublement, literie et assise, mais aussi produits de décoration en textile ou encore articles de jardin et de bricolage.

### **Bon à savoir**

Le décret d'application n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs précise les modalités pratiques de ces fonds et de leurs fonctionnements.

### **La communication**

Pensez à **éco concevoir vos supports de communication** (choix des prestataires locaux, imprimeurs labélisés Imprim'Vert, conditionnement par un ESAT, choix des papiers et des matières ou encore des encres bio ou végétales...) mais **pensez aussi à la communication responsable** c'est-à-dire aux messages que vous allez diffuser et à la manière de les formuler.

### **Les labels et les normes**

Différents labels thématiques existent comme Imprim'vert (pour les imprimeurs), PEFC ou FSC (pour le papier) ou encore prestaDD attribué aux parties prenantes du spectacle, de l'audiovisuel et de l'événementiel.

La norme ISO 20121 relative à l'organisation de l'événement et au développement durable de l'événement est plus complète et permet de créer un véritable système de management de votre événement.

### **Bon à savoir**

L'outil ADERE (*Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements*) est accessible sur [www.evenementresponsable.fr](http://www.evenementresponsable.fr).